

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Année 2024

COMMUNE DE SAINT-NABORD

JUIN 2025



1 - NOTE LIMINAIRE :

- Nature du service : collecte et épuration des eaux usées (assainissement collectif)
- Mode de gestion du service : gestion directe avec budget annexe soumis à la nomenclature comptable M 49.
- Les eaux usées de la commune sont traitées sur trois sites :
 - Station d'épuration de la commune.
 - Station d'épuration du SIVOM de REMIREMONT, auquel la commune verse une contribution syndicale annuelle.
 - Station d'épuration de la commune d'ELOYES, à laquelle la commune paye sa redevance comme tout autre usager du service.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES ET DE PERFORMANCE

- Nombre d'abonnés : 1665
- Nombre d'habitants desservis par les réseaux de collecte : environ 2780 (dernier recensement)
- Nombre d'industriels raccordés : La Maille Verte des Vosges uniquement
- Volumes domestiques collectés : 123 539 m³
- Volumes industriels collectés (Maille Verte des Vosges) : 37 457 m³
- Réseaux :

Les réseaux d'assainissement communaux ont une longueur de 36.759 km répartis de la manière suivante : 26.029 km de réseau EU et 10.730 km de réseau unitaire (et environ 36km de réseaux d'eaux pluviales strictes (dont busage de fossés)). Ils sont constitués majoritairement de canalisations en béton, en PVC ou en PEHD.

Le relevé géo-localisé de ces réseaux a été achevé en 2023.

Différents ouvrages spécifiques équipent ces réseaux :

- 6 postes de refoulement ou de relèvement des eaux (1 à Peuxy, 1 au Centre, 3 à Moulin et Ranfaing, 1 à Fallières)
- 6 déversoirs d'orages sur les réseaux unitaires (1 à Peuxy, 4 à Longuet-Centre et 1 aux Breuchottes)
- 1 bassin de pollution à Peuxy.

Les ouvrages spécifiques ci-dessus sont régulièrement visités et nettoyés alors que des tronçons de réseaux sont curés annuellement. De plus, des nettoyages périodiques sont effectués par un prestataire dans le cadre d'un marché trisannuel.

Le déversoir d'orage en amont de la STEP de SAINT-NABORD a été modifié lors des travaux de la STEP afin :

- D'améliorer le système ;
- Eviter les obstructions (lingettes) créant des surverses hors temps de pluie ;
- Comptabiliser le nombre et les volumes de surverses.



L'indice de connaissance et de gestion patrimonial est de 85 points (forte augmentation à la suite du relevé des canalisations).

- Évaluation des charges brutes de pollution : cf. **rapport annuel ci-annexés concernant les résultats d'autosurveillance et/ou d'audits diligentés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la station de SAINT NABORD.**
- Évaluation des charges brutes au cours de l'année : cf. **rapports ci-annexés.**
- Capacité d'épuration :
 - Nouvelle Station de SAINT-NABORD : **1 850 équivalents habitants**
 - Station du S.I.V.O.M. de REMIREMONT : **5 000 équivalents habitants pour l'assainissement des effluents de SAINT-NABORD.**
 - Station d'ELOYES : **2000 équivalents habitants pour l'assainissement des effluents de SAINT-NABORD.**

La nouvelle station d'épuration de SAINT-NABORD a été mise en service en juin 2024. Il n'y a pas eu de disfonctionnements majeurs suite à cette mise en service. En revanche, de nombreux réglages ont dû être modifiés et adaptés pour obtenir un fonctionnement stable en début d'année 2025.

Les travaux se sont achevés au printemps 2025.

Les boues produites (372 m³ pour l'année 2024) sont évacuées et traitées par la STEU du SIVOM de REMIREMONT en totalité. Leur concentration variable et comprise entre 2.70 g/l et 60 g/l pour une production de matière sèche de 5.506 tonnes.

Les boues de la nouvelle station sont épaissies avant traitement à REMIREMONT. Cet épaississement permet d'augmenter la concentration des boues et donc de limiter le nombre de transports. Sur l'ancienne STEP, les boues avaient une concentration moyenne de 13.05g/L alors qu'après épaississement sur la nouvelle STEP les boues ont une concentration de 60g/l.

La nouvelle station possède également un silo de stockage de 90m³ de boues épaissies. Le traitement de ces boues est réalisé par la SUEZ prestataire du SIVOM. Les autres déchets (sables, refus de dégrillage, graisses) sont évacués en décharge et centres agréés.

Le rendement moyen épuratoire en DB05 est compris entre 86.4 et 97.5 % et celui des matières en suspension (MES) est compris entre 78.0 et 97.3 %, rendements qui sont largement supérieurs au seuil de 70 % pour la DBO5.

Pour le seuil des MES qui est de 90 %, 3 anomalies ont été relevées au cours de l'année. Les fluctuations des valeurs en DBO5 et MES sont souvent dues alors à la dilution des effluents (réseaux unitaires) lors de fortes précipitations et aux conditions atmosphériques (froid, chaleur).

De plus, certains réglages non optimisés de la nouvelle STEP ont engendré des remontées de boues entraînant une baisse des rendements MES.



3 - INDICATEURS FINANCIERS :

- Prix de la redevance : 1,44 € HT /m3.
- Abonnement au réseau : 13.10 € HT par année.
- Modalités de tarification : Identique quel que soit l'utilisateur sauf pour la société LA MAILLE VERTE ex AMES EUROPE qui bénéficie d'un dégrèvement de 30 % compte tenu du fait qu'elle bénéficie d'un contrat séparé avec le S.I.V.O.M. de REMIREMONT pour le traitement de ses effluents et qu'elle a participé financièrement à l'investissement de mise en place du réseau.

Tarification fixe	
Abonnement annuel au réseau	13.10 €
T.V.A.	10 %
Tarification proportionnelle	
Prix du m3	1,44 €
Surtaxes communales ou syndicale	/
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (transféré sur la facture d'eau potable)	0.233 €
Redevance F.N.D.A.E.	/
Taxe Voies Navigables	/
T.V.A.	10 %

- Facture d'assainissement :

	Exercice 2023	Exercice 2024	Évolution
Abonnement annuel	13.10 €	13.10 €	=
Prix du m3	1,44 €	1,44 €	=
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux	0.233 €	0.233 €	=
Redevance F.N.D.A.E.	/	/	/
Taxe Voies Navigables	/	/	/
T.V.A.	10 %	10 %	=

Cf. annexe (factures 2023 et 2024 sur la base de 120 m3/par an).



4 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

- Recettes d'exploitation :
 - Redevances : 214 185.09 € HT (+3.97 % par rapport à 2023)
 - Abonnement : 21 307.68 € HT (+ 8.00 % par rapport à 2023)
 - Taxes de raccordement : 11 098.00 € HT (-23 % par rapport à 2023) (2023 et 2024 facturées en 2024)

- Autres recettes d'exploitation :
 - Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : néant
 - Contribution du budget général à l'évacuation des eaux pluviales : 111 247.01 € HT.

- Montant des amortissements 2024 : 94 019.75 € ;

- Dettes : cf. annexe (état de la dette du Service Assainissement)

- Études et travaux :

Études et travaux réalisés et payés en 2024	473 741.46 € HT	Etudes de maîtrise d'œuvre de la nouvelle STEP ; Construction de la nouvelle station d'épuration et travaux sur le DO d'entrée de station;	Subventions Perçues: 725 114 €
Etudes et travaux programmés en 2025 y compris les restes à réaliser de 2025	230 000.00 € HT	Mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue du Gal de Gaulle	Néant
Travaux envisagés au-delà	Compétence transférée à la CCPVM		



FACTURE D'ASSAINISSEMENT CALCULÉE AU 01/01/2024

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 10%	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	1,09 €	13,10 €	1,31 €	14,41 €
Assainissement	120	1,44 €	172,80 €	17,28 €	190,08 €
Redevance Agence Eau (modern. des réseaux)	120	0,23 €	27,96 €	2,80 €	30,76 €
TOTAUX			213,86 €	21,39 €	235,25 €

Soit un prix moyen du m3 de 1,96 € TTC

FACTURE D'ASSAINISSEMENT CALCULÉE AU 01/01/2025

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 % et 10%	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	1,09 €	13,10 €	1,31 €	14,41 €
Assainissement	120	1,44 €	172,80 €	17,28 €	190,08 €
Redevance Agence Eau (Performance des systèmes d'assainissement)	120	0,138 €	16,56 €	1,66 €	18,22 €
TOTAUX			202,46 €	20,25 €	222,71 €

Soit un prix moyen du m3 de 1,86 € TTC

ÉVOLUTION 2024/2025 : -5.33%

Evolution due à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

